|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | Service Juridique – Equipe AGRI |
| Numéro de poste Sysper: | 102037 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Chiara CATTABRIGA  **2ème** trimestre 2025  **2** années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures :  **25-07-2025** | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'équipe AGRI fournit des conseils internes à la Commission et à ses services dans les domaines de l'Agriculture, de la Pêche et de la Santé animale et végétale. En plus, elle représente la Commission dans les affaires introduites devant la Cour de justice de l'UE dans ces domaines de droit.   
Si nécessaire, elle interagit avec les Services juridiques d'autres Institutions et avec les juristes dans les Etats membres.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Il sera attendu de l'expert national détaché (END) :

* qu'il/qu'elle prête son assistance à l'équipe AGRI dans les domaines mentionnés dans la rubrique ci-dessus.
* qu’il/qu’elle assure à la Commission le conseil juridique nécessaire pour son activité et sa défense en justice.

L'END travaillera sous la supervision d'un administrateur. Sans préjudice du respect du principe de coopération loyale qui unit les administrations nationales/ régionales et européenne, l'END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications avec des dossiers qu'il/elle aurait eu à traiter au sein de son administration nationale/régionale dans les deux années précédant son entrée à la Commission, ni sur des cas directement adjacents. En aucun cas, il/elle ne représentera la Commission dans le but de prendre des engagements, financiers ou autres, ou de négocier pour le compte de celle-ci.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

|  |
| --- |
| *Diplôme :*  - Une maîtrise en droit au minimum.  *Expérience professionnelle :* |
| L'END retenu aura une bonne connaissance du rôle et du fonctionnement de la Commission ainsi que des procédures décisionnelles prévues par les Traités. Il/elle possèdera de bonnes compétences de rédaction et de communication. |
|  |
| Une expérience professionnelle relative aux domaines traités par l'Equipe AGRI - en particulier aux domaines de l'agriculture et de la santé animale et végétale – est appréciée, sans être indispensable. |
| *Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches :* |
| Une excellente connaissance de l'anglais et une connaissance de base du français sont requises. Une bonne connaissance d'une autre langue de l'Union sera appréciée. |
|  |

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalent au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)